

Le Petit Guide du Compostage

2018



Grâce à notre «Opération Composteurs 2018», vous venez de faire l'acquisition d'un nouveau bac de compostage financé à 50% par la Communauté de Communes du Lautrecois - Pays d'Agout. Le compost que vous obtiendrez avec vos déchets organiques, vous permettra d'avoir un excellent apport pour votre jardin et vos plantations car il nourrit et fertilise le sol.

Par l'utilisation de votre composteur, votre poubelle se remplit moins vite, vous réduisez vos trajets à la déchèterie / aux containers et vous contribuez à la diminution du coût du ramassage des ordures ménagères sur notre collectivité. Nous vous en remercions et la Nature aussi !



Les 3 règles d'or pour faire un bon compost

➤ Règle n°1 : Varier les déchets

Le compost se fait grâce à 2 types de matières : la matière verte (déchets de cuisine, tonte) et la matière brune (copeaux de bois, essuie tout, petits branchages coupés).

➤ Règle n°2 : Mélanger/aérer

Le plus possible pour y introduire de l'oxygène (ce qui va éviter les mauvaises odeurs).

➤ Règle n°3 : Humidifier

Quand c'est nécessaire : lorsque la partie supérieure est visiblement sèche. Lorsque le compost est trop humide, il est important de rajouter de la matière sèche (essuie tout, petites branches coupées,...).

Que puis-je mettre dans mon composteur ?

CUISINE

Acceptés

- ✓ Epluchures de fruits et légumes
- ✓ Restes de fruits et légumes gâtés ou cuisinés
- ✓ Restes de repas
- ✓ Pain en petits morceaux
- ✓ Marc de café et filtres en papier
- ✓ Sachets de thé, infusions
- ✓ Coquilles d'œufs concassées

Refusés

- ✗ Pelures d'agrumes
- ✗ Restes de viandes et poissons
- ✗ Produits laitiers
- ✗ Noyaux
- ✗ Coquilles de fruits de mer
- ✗ Huiles de friture

JARDIN

Acceptés

- ✓ Déchets de potager
- ✓ Fruits et légumes abimés
- ✓ Tonte de gazon (en petite quantité)
- ✓ Fleurs fanées
- ✓ Feuillages
- ✓ Mauvaises herbes
- ✓ Branchages coupés

Refusés

- ✗ Végétaux à décomposition difficile ou contenant des substances herbicides
Ex : noyer, thuya, cyprès...
- ✗ Bois traité et branches de gros diamètre
- ✗ Sable
- ✗ Gravats

MÉNAGER non-alimentaire

Acceptés

- ✓ Serviettes et mouchoirs en papier
- ✓ Essuie-tout non imprimés
- ✓ Paille, foin
- ✓ Sciures et copeaux de bois (en petite quantité)
- ✓ Charbon de bois et cendre (en petite quantité)

Refusés

- ✗ Produits chimiques et détergents
- ✗ Plastique, verre et métal
- ✗ Matières synthétiques
- ✗ Couches
- ✗ Litières
- ✗ Sacs et poussières d'aspirateur
- ✗ Mégots de cigarettes

- **Matières vertes** : matériaux frais fortement chargés en humidité qui se décomposent rapidement sous l'effet des bactéries.
- **Matières brunes** : matériaux secs peu chargés en humidité qui ont une durée de décomposition plus longue sous l'effet des champignons.

Quelques petites astuces !

❧ Où placer mon composteur ?

Il est préférable de l'installer proche de la maison, qu'il soit facile d'accès, directement en contact avec le sol et à l'abri des vents forts.

❧ Une apparition de moucheron ?

Les restes de repas ou des fruits gâtés en surface du compost en sont probablement responsables. Pour y remédier, il faut couvrir avec du broyat, de la tonte de gazon ou encore des feuilles.

❧ Une odeur « d'oeuf pourri » ?

Votre compost est trop humide et il manque d'oxygène ! Vous pouvez le brasser, l'étaler et le laisser à l'air libre si la météo est favorable, éventuellement, ajouter des matières brunes. En hiver, fermer le couvercle.

❧ J'ai des vers et des insectes dans mon compost...

C'est normal et c'est très bien ! C'est grâce à eux que le compostage des matières organiques se fait. Votre compost est en bonne voie !

❧ Quand puis-je utiliser mon compost ?

Il est possible de le récolter au bout de 6 à 12 mois. Un compost mature à une couleur brune, sa texture est fine et il a une odeur de sous-bois.

❧ Le compost peut-il dégager des mauvaises odeurs ?

Si les 3 règles d'or sont respectées, le compost ne libère aucune odeur. En revanche, les odeurs permettent d'avertir sur un dysfonctionnement du processus.

En résumé ...

• Le compostage, rien de plus simple !

Il suffit d'un petit espace dans le jardin et je peux commencer à recycler mes déchets ménagers et déchets verts.

• C'est naturel !

Pas de produits chimiques ! A l'intérieur du composteur, ce sont les bactéries, champignons et petits invertébrés qui agissent et transforment les matières en humus.

• C'est pratique !

Au bout de quelques mois, le compost sert d'apport dans mon jardin, mes plantations et mes plantes en pot. C'est un excellent fertilisant !

40 kg/hab/an

C'est la quantité de déchets pouvant être détournés grâce au compostage !

Une question ou un doute ?

Le service Environnement de la Communauté de Communes du
Lautrécois - Pays d'Agout est là pour vous répondre :

05 63 70 51 74 / environnement@cclpa.fr / www.cclpa.fr

